Demande de clarifications

Question 1 : J'aimerais savoir pour l'attestation de domiciliation on peut mettre la copie du relevé d'identité bancaire ou on doit forcément demander une autre à notre banque.

Réponse : Oui, vous pouvez mette la copie du relevé d'identité bancaire

Question 2 : Pour la garantie de soumission il est mis dans le tableau au point 9 B 9.5 C.15.4b ; non applicable est ce a dire que on ne met plus garantie de soumission dans le dossier? Dans le cas contraire il y a un modèle de garantie de soumission à retirer ?

Réponse : La garantie de soumission n'est pas demandée.